



CONSEIL COMMUNAL DE GINGINS

Séance du 20 juin 2024

PROCÈS-VERBAL N° 14

PRÉSIDENCE	M. Cédric Gorgerat
CONSEILLERS PRÉSENTS	30
MAJORITÉ ABSOLUE	16
CONSEILLERS EXCUSÉS	Mmes Jessica Simhon et Fabienne Ruch, MM. Gianluca Allaria, Christophe Chevalier, Charles Geninasca, Didier Joray, José Lereuil, Jean-Claude Schaller, Pascal Schaller et André Strebel
MUNICIPALITÉ	M. Hans Brunner, Syndic. Mmes Sandrine Kilchenmann, Charlotte Connell et Léia Eljamal Fehr . MM. Denis Krebs et Anthony Hinder.
MUNICIPAUX EXCUSES	M. Fabien Joly.

1) APPEL

Le Président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, à Mmes Jannick Burnier, Boursière et Nathalie Haab Secrétaire municipale ainsi qu'à M. Haxhi Rexaj, huissier.

Avant de commencer la séance les membres présents confirment avoir reçu les documents.

La Secrétaire constate la présence de 30 Conseillers, la majorité est à 16

Le quorum est atteint, la séance peut se dérouler.

2) ORDRE DU JOUR

Le Président informe les conseillers qu'il a reçu, d'une part un postulat de M. Pierre Schaller et, d'autre part les démissions de leur poste de délégué à l'AIAB de MM José Lereuil et Pierre Schaller. De ce fait, il propose de modifier le point 10 par « nomination de 2 délégués à l'AIAB » et d'ajouter le point 11 « postulat de M. Pierre Schaller pour le maintien de case postales à Gingins ou à Chésereux. ». Les points 11 et 12 deviennent respectivement 12 et 13.

L'ordre du jour modifié se présente donc comme suit :

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 13 mars 2024
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués du Conseil communal aux Conseil intercommunaux :
 - Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

- Association intercommunale Enfance et Ecole (AEE)
 - Organisation régionale de la Protection civile (ORPC)
 - Région de Nyon
7. Préavis municipal n° 31/2023
Projet d'améliorations structurelles – Partie 2
Réfection de la toiture du Chalet du Reculet Dessous
Rapports de la commission ad hoc et des finances
8. Préavis municipal N° 35/2024
Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2023
Rapports des commissions de gestion et des finances
9. Nominations légales
 - Président (1)
 - Vice-présidents (2)
 - Scrutateurs (2)
 - Scrutateurs suppléants (2)
 - Commission de gestion (5)
 - Commission des finances (5)
10. Nomination de deux délégués à l'AIAB
11. Postulat de M. Pierre Schaller pour le maintien de case postales à Gingins ou à Chésereux
12. Propositions individuelles et divers
13. Extrait des décisions

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité.

3) PROCÈS-VERBAL DU 13 mars 2024

Le Président passe en revue le procès-verbal page par page ; il ne fait l'objet d'aucune remarque.
Le procès-verbal est adopté avec 28 oui et 1 abstention. Son auteure est remerciée.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président informe l'assemblée que le Règlement du Conseil communal, art. 37, est en cours d'approbation.

Le Président demande aux présidents de commissions qui n'ont pas rendu leur décompte de le faire avant le 30 juin, sans cela le paiement des vacances interviendra en décembre.

Enfin les membres des commissions qui n'ont pas encore signés les rapports sont invités à le faire à la fin de la séance auprès de la secrétaire.

Le Président mentionne qu'en l'absence de M. Didier Joray, Mme Nancy Induni officie en tant que scrutatrice.

5) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Hans Brunner, Syndic, excuse M. Fabien Joly, Municipal pour son absence lors de ce Conseil.

La Secrétaire municipale et la Boursière ont été invitées afin de répondre aux éventuelles questions sur le préavis N°35.

Le Syndic poursuit sa communication avec un changement au sein du greffe. En effet, au mois d'avril de cette année la préposée au contrôle des habitants a informé la Municipalité qu'elle traversait une période compliquée, elle a été mise en congé pour une durée indéterminée.

Afin de garantir le bon fonctionnement de l'administration, la Municipalité a pris les mesures nécessaires et a engagé Mme Nathalie Decarli, en qualité de remplaçante de Mme Fabienne Ruch à un taux de 50% depuis le 6 mai dernier.

Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale communique sur le déploiement de la transition numérique en phases successives au cycle d'enseignement de la 1P à la 6P et de la 7P à la 11P au sein de l'Établissement Elisabeth de Portes.

Afin d'uniformiser les infrastructures sur le territoire vaudois, d'accompagner ainsi cette transition numérique et de répondre aux objectifs pédagogiques qui en découlent, le concept d'affichage numérique frontal a été fixé par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) avec sa décision no 184 - intitulée "Affichage numérique frontal (ANF)" du 22 juin 2021- et repose sur quatre éléments qui équiperont chaque classe.

Au budget 2024, la Municipalité avait inscrit un montant de CHF 16'000.- pour l'installation électrique d'un réseau informatique en vue d'alimenter les tableaux numériques frontaux dans le bâtiment complet de l'école.

Concernant le matériel, c'est-à-dire les tableaux fixes et les écrans Promethean ActivPanel 86, le montant total est de la compétence municipale ; il a donc été décidé de ne pas présenter un préavis au Conseil communal à l'instar des trois autres communes, propriétaires d'une école primaire (Chéserey, Eysins et La Rippe) pour lesquelles le coût total de l'installation des ANF dépassait largement la compétence municipale.

À l'école de Gingins, les travaux débuteront durant les vacances scolaires et ce, dès le 1er juillet 2024 et à la rentrée scolaire 2024-2025, six salles de classe seront équipées de tableaux fixes ANF et un support mobile avec écran sera partagé entre deux salles de classe (ACM et Bibliothèque).

Elle poursuit avec la deuxième édition du camp de jour annoncé au Conseil Intercommunal de l'AEE le 25 avril 2024 : Durant quatre semaines (trois semaines en juillet et une semaine en août) l'AEE propose un accueil durant les vacances scolaires qui rencontre un vif succès auprès des enfants et des parents. L'équipe constituée de professionnels/elles dans le parascolaire est très motivée et se réjouit d'accueillir les enfants. Pour information, les trois semaines en juillet sont complètes mais il reste encore neuf places pour la semaine du 5 au 9 août 2024.

M. Denis Krebs, Municipal, annonce que les travaux de construction des vestiaires avancent selon le planning défini et la mise à disposition est toujours prévue pour la fin de l'année 2024. En ce qui concerne les aménagements des terrains synthétiques C et multisports, c'est un peu plus complexe. Avec les mois pluvieux que l'on a traversés la mise en forme et le remblaiement de la partie inférieure du complexe sportif sont devenus compliqués, le tassement du terrain ne peut pas se faire correctement. Il a été décidé de laisser faire le temps et d'attendre le printemps prochain pour finaliser cette partie. Par contre le terrain principal en synthétique devrait être opérationnel selon la date prévue, soit à la mi-août. Le terrain principal en herbe a été équipé d'un arrosage automatique, ce qui va permettre d'économiser de l'eau ainsi que du temps pour les employés communaux. Grâce à cette perspective d'aménagement et les possibilités d'entraînement pour le FC Gingins, le club a annoncé l'inscription d'une équipe féminine, ce dont la Municipalité se réjouit.

Il poursuit avec les énergies renouvelables dont le dossier a été quelque peu mis de côté au profit d'autres réflexions, toutefois la Municipalité va prochainement recontacter la commission extraparlamentaire pour relancer les idées de subventions.

Il termine par les zones à 30 km/h qui ont été évoquées lors du Conseil Communal du 22 juin 2023, soit une année en arrière. M. Krebs annonçait alors avoir pris contact avec le Voyer de l'État pour déterminer les zones à 30 km/h. En novembre 2023 une demande a été faite à la DGMR pour passer certaines zones à 30 km/h. À cette même période, un communiqué informait que le Canton voulait faciliter ces modifications et autoriser plus facilement ces changements. Plus de 6 mois après la Municipalité a reçu une réponse refusant le changement de vitesse. Les raisons évoquées sont les suivantes:

- La mise en zone 30 de la RC 12 n'est pas justifiée sur l'ensemble du secteur concerné par la demande.
- La mise en place d'une zone 30 sur la RC 12 et sur la Route de Chiblins n'est pas justifiée sans un important aménagement de celles-ci.
- Les vitesses pratiquées sur la route cantonale respectent la vitesse légale, qui est conforme à la typologie de l'axe routier et à son emplacement.

De ce fait la Sous-Commission des Limitations de Vitesse (SCLV), sur la base de son diagnostic, recommande soit de

- lier le principe de mise en zone 30 de la route cantonale RC 12 et de la Route de Chiblins concernées par la demande de la commune de Gingins avec la réalisation d'un projet de réaménagement requalifiant celles-ci de manière importante

- faire une étude avec un urbaniste pour redéfinir et aménager ces lieux de passage.

Mme Charlotte Connell, Municipale, commence ses communications par le concours d'architecture pour la salle communale dont le programme paraîtra le 28 juin sur la SIMAP (qui est la plateforme officielle de parution des concours). Nous entrons donc dans la 2ème phase du concours, au cours de laquelle les projets seront développés et soumis. Le résultat du concours sera connu en décembre.

Concernant les fenêtres de l'Ecole, après de multiples réunions et visites sur places, avec plusieurs entreprises et le Canton, décision a été prise de ne pas les changer pour l'instant, puisque les exigences de la DGIP font non seulement doubler le budget, mais également forcent la Municipalité à changer l'aspect extérieur de l'école puisque des fenêtres couleur brun foncé – telles qu'elles étaient lors de la construction en 1902 sont imposées.

Elle poursuit avec les locations ; les deux appartements de la rue de Derrière sont maintenant rénovés et sur le point d'être reloués. Dans un effort d'optimisation de l'utilisation des espaces, la Municipalité a également décidé de louer la Dépendance, qui accueillera un cabinet de kinésiologie dès le mois d'octobre, suite au départ des gardes forestiers à Chésereux. Les séances de Municipalité, de commissions et le bureau de vote trouveront à nouveau leur place dans la traditionnelle salle de Municipalité au 1er étage.

Sur une note plus festive, en mai dernier les nonagénaires de 2024 ont été reçus par la Municipalité pour un joyeux repas convivial et ont eu le plaisir d'évoquer leurs nombreux souvenirs dans notre joli village.

Mme Connell, termine en remerciant toute l'équipe de Gingins mon Village qui a fait battre le cœur des mélomanes locaux, non seulement lors de la Fête de la musique la semaine dernière, mais également lors de la Disco du mois de mai. La Municipalité se réjouit déjà de la suite avec pour commencer un pique-nique le 8 septembre.

Enfin, la fête du 1er Août aura lieu cette année au Moulin de Chiblins.

Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale, annonce avoir reçu le retour de l'examen complémentaire du Canton le 6 juin dernier concernant le PACom. Les réponses sont en cours d'étude en vue de préparer la prochaine mise à l'enquête publique.

Le Président demande si les Conseillers ont des questions suite aux communications de la Municipalité

M. André Blecha, Conseiller, souhaite savoir s'il y a un plan B pour le changement des fenêtres de l'école.

Mme Charlotte Connell, Municipale, répond que les fenêtres seront remplacées au fur et à mesure des besoins.

M. Michel Zryd, Conseiller, demande quand la mise à l'enquête du PACom pourra avoir lieu.

Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale, espère qu'elle aura lieu d'ici la fin de l'été.

6) COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAL AUX CONSEILS INTERCOMMUNAUX

Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

M. Jonas Addor, Délégué, résume les décisions qui ont été prises lors du dernier Conseil Intercommunal qui a eu lieu le 26 mars.

- Election d'un nouveau membre du Comité et Direction, en la personne de M. Pierre-Yves Jotti, Municipal à La Rippe.
- L'étude pour la rénovation de la salle de gym N° 1, côté Jura arrive en phase finale et le dossier de mise à l'enquête va être déposé. Un préavis sera proposé lors d'un prochain Conseil intercommunal.
- Une étude énergétique concernant la piscine intercommunale a été faite avec un projet d'installation de panneaux photovoltaïque. Le toit étant en tôle le projet n'est pas réalisable. C'est un point qui reste ouvert pour le moment.
- Une étude énergétique a aussi été lancée pour les bâtiments scolaires, en mars dernier. Le résultat de cette étude est attendu pour cet automne.

- Les cunettes de la piscine vont être rénovées en juillet prochain, ce qui entraînera la fermeture du bâtiment au public. M. Addor, signale qu'un article de journal fait mention d'une rénovation de ces mêmes cunettes en 2016, ce qui interroge.
- Les Comptes 2023 ont été approuvés à l'unanimité.
- Enfin, un nouveau membre à la commission des travaux a été élu.

La prochaine séance aura lieu la semaine prochaine.

Association intercommunale Enfance et École (AEE)

M. Christian Lavanchy, Délégué, annonce les décisions qui ont été prises lors de l'assemblée de l'AEE le 25 avril :

- Les comptes ont été approuvés sur les recommandations de la commission de gestion.
- Le règlement du personnel a été remis à jour et approuvés par le Conseil de l'AEE.
- La proposition d'achat de mobilier pour la nouvelle structure de l'UAPE de Chésereux a été validée.

Enfin, des élections statutaires ont eu lieu. Mme Connell devient scrutatrice suppléante et lui-même reste à la commission de gestion.

Organisation régionale de la Protection civile (ORPC)

M. Michael Bumm, Délégué, explique que lors de la séance du 27 mars 2024 :

- Le préavis N°12 : les comptes 2023 ont été approuvés à l'unanimité, pour un montant de deux millions quatre cent quarante et un mille et cent cinquante-sept francs, c'est-à-dire vingt francs et septante-six centimes par habitant, soit une légère augmentation.
- Le préavis N°13 relatif à la réfection urgente des toits N° 4, 7 et 10 a été accepté. Les coupoles étaient fortement dégradées, il fallait absolument les rénover ou les condamner pour certaines. À moyen terme, il y aura aussi les toits 1, 2,3,6,8,12,15,16 et 18 à réfectionner.

La prochaine séance aura lieu le 18 septembre 2024 à Nyon.

Région de Nyon

M. Cédric Gorgerat, Délégué, informe l'assemblée que lors du Conseil intercommunal du 19 juin dernier à Coppet, le Préavis 38-2024 traitant des Comptes 2023 a été accepté. Le bouclage des comptes présente des recettes à hauteur de CHF 457'298.77 pour un budget 2023 qui affichait une projection de bénéfice de CHF 6'025.00. Cet exercice particulièrement favorable pour la Région de Nyon s'explique principalement par trois phénomènes :

- La vacance de plusieurs postes au secrétariat régional s'est traduite par une diminution des comptes liés au traitement du personnel.
- Certains projets et tâches budgétés n'ont pas pu être démarrés comme prévu initialement.
- Il y a également eu un résultat exceptionnel sur le préavis PACTE PR 57-2020 Demande de crédit de CHF 100'000 pour la démarche Transition écologique 2020-2022 du Grand Genève, qui permet un amortissement moindre à son bouclage

Le Préavis 39-2024 : Demande de crédit de CHF 27'115 pour l'expérimentation de navettes électriques et modulaires sur la Commune de Gland a lui aussi été accepté

Il poursuit avec différentes communications :

- Mme Amélie Cherbuin, déléguée du Conseil communal de Coppet, a été reconduite dans sa fonction de présidente du Conseil intercommunal de Région de Nyon
- Une motion intitulée « Pour permettre au Comité de Direction d'offrir au Conseil Intercommunal l'opportunité de sauver Télé-Dôle et de pérenniser les efforts déjà consentis depuis près de 35 ans » a été prise en considération et transmise au Comité de Direction. Elle demande à ce dernier, de déposer un préavis DISREN permettant de finaliser le projet du massif de la Dôle dans les plus brefs délais et que la région soit porteuse de ce préavis. L'auteur de cette motion est M. Mario-Charles Pertusio, Syndic d'Eysins et les signataires Boris Vetsch de Borex, Michel Girardet de Gland et Cédric Gorgerat de Gingins.

Il fait ensuite état des préavis annoncés pour le Conseil intercommunal du 10 octobre prochain :

- Préavis 40-2024 : « État financier du fonds TP régional 2010-2023 ». Le fonds affecté aux transports publics (fonds TP) a été créé en 2010 lors de la mise en place du programme régional de réorganisation des transports publics du district de Nyon. Le présent préavis a pour but de dresser l'état financier du fonds TP, à la suite de la clôture de plusieurs préavis entre 2020 et 2023 et faire état du solde encore disponible pour la réalisation des dernières mesures planifiées.
- Préavis 41-2024 : « Adoption de la Vision territoriale transfrontalière ». Les partenaires du Grand Genève ont élaboré un document stratégique visant à définir le développement territorial de l'agglomération à l'horizon 2050. Cette vision territoriale servira de base pour les prochains projets d'agglomération, permettant le cofinancement fédéral de mesures de mobilité, et orientera les futures planifications directrices.
- Préavis 42-2024-DISREN : « Aménagement d'arrêts de bus à Chavannes-de-Bogis ». Dans le cadre du travail partenarial mené entre les communes, le Canton de Vaud et la Région de Nyon pour la mise en œuvre de l'horaire de transports publics 2025, le tracé de plusieurs lignes a été retravaillé. Ainsi la ligne 813 entre Coppet et Chavannes-des-Bois permettra notamment la desserte du Centre commercial. Ceci implique l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus par la commune.
- Préavis 43-2024-DISREN « Demande de crédit pour finaliser la construction du bâtiment et permettre la restructuration 4 saisons de Télé-Dôle SA ». Une séance spéciale dédiée à ce préavis sera organisée, en principe, avant la séance du 10 octobre.

M. Gorgerat, termine par donner diverses informations.

- Le Prix de l'agriculture en transition écologique du Grand Genève a été décerné à L'Epi Mobile, l'association Trait local et la ferme du Velu
- L'appel à candidatures pour les Prix artistiques 2024 est lancé, le délai de dépôt de candidatures est fixé au plus tard le 2 septembre.

Enfin, il annonce que la prochaine séance du Conseil Intercommunal aura lieu le jeudi 10 octobre 2024, à 20h00 à Chavannes-des-Bois.

7)PRÉAVIS MUNICIPAL N°31/2023

PROJET D'AMÉLIORATION STRUCTURELLE – PARTIE 2 RÉFECTION DE LA TOITURE DU CHALET DU RECULET DESSOUS

La parole est donnée à **M. Jean-Robert Morax**, pour la lecture du rapport de la commission ad hoc, qu'il lit dans son intégralité. La commission s'est réunie à quatre reprises, deux fois sur place et deux fois en séance avec la Municipalité, qu'il remercie pour sa collaboration.

Lors des visites sur place, les membres de la commission ont pu constater l'excellent état de la charpente, de la ferblanterie ainsi que de l'état général du chalet.

En conclusion, la commission ad hoc estime qu'il n'est pas nécessaire d'entreprendre ces travaux pour les raisons suivantes :

- L'état actuel ne justifie pas ces travaux
- Le remplacement de la ferblanterie tel que proposé ne serait pas d'aussi bonne qualité.
- Les travaux d'installation photovoltaïque ne se justifient pas, au vu de la consommation des locataires, tant en période estivale qu'hivernale. De plus, il y aurait beaucoup trop de risques de déprédation de cette installation sur une construction de ce type et dans cette situation géographique
- La récupération actuelle des eaux de toiture paraît suffisante et la pose prévue de chenaux fixes n'est pas assurée de résister aux aléas du temps.

La commission est d'avis que ces travaux sont superflus et engendreraient beaucoup de frais en dépenses d'énergie et de CO₂ (déplacements, évacuation des matériaux, recyclage...).

Elle laisse le choix à l'exécutif de revenir avec un nouveau préavis dans 4 à 5 ans si nécessaire. Elle précise que dans ce délai, l'obtention des subsides pour les travaux serait encore possible.

Le Président précise que la commission des finances se prononce uniquement sur les capacités financières de la Commune à supporter ce projet.

Puis **M. Jonas Addor** lit les conclusions du rapport de la commission des finances qui recommande au Conseil communal :

- D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux sur la trésorerie courante ou par un emprunt au meilleur taux du marché en cas de liquidités suffisantes.
- D'autoriser la Municipalité à demander l'octroi des subventions fédérales à hauteur de 33% et cantonale à hauteur de 40%.
- D'autoriser la Municipalité à amortir ces objets sur 30 ans.

Le Président passe ensuite la parole à la Municipalité.

Le Syndic se dit surpris du rapport de la Commission ad hoc. Une année en arrière, la Municipalité a fait la visite de ce chalet avec des inspecteurs du Canton et de la Confédération qui ont jugé nécessaire de refaire le toit et surtout d'ajouter des cheneaux supplémentaires pour la récupération de l'eau. Il note que lors de la visite, après l'hiver, les réserves étaient pleines et cela ne semblait pas nécessaire, mais en juillet-août 2023, de l'eau a dû être apportée car il en manquait. Les deux cheneaux supplémentaires pourraient aider car c'est avant tout sur la récupération d'eau que les inspecteurs ont insisté, accordant 75% des subventions pour ce poste.

Il prend note que la Commission n'est pas d'accord avec l'installation des panneaux solaires et est prêt à enlever cette dépense de CHF 30'000., ce qui fait un projet à CHF 200'000 dont CHF 150'000 sont payés par le Canton et la Confédération. Il estime que le reste à la charge de la commune de CHF 50'000 est supportable pour les finances de Gingins. Il passe ensuite la parole à **Mme Léia Eljamal Fehr**, Municipale, pour un résumé des différents travaux engagés au cours des dix dernières années :

- 2013 : Premiers constats de dégradation de la toiture (peinture s'écaillant, traces de rouille, besoin de cheneaux amovibles).
- 2014 : Premier devis de la société Pariat pour la toiture, d'un montant 30'535 CHF (avec pose de cheneaux amovibles).
- 2015 : Offre de l'entreprise Stucki pour la peinture de 50 m² de toiture sans cheneaux : 4'826 CHF.
- 2016 : Intervention de Stucki (photos du 27 juillet 2016), coût de 4'827,60 CHF pour l'entretien de 50 m².
- 4 novembre 2016 : Constat que les retouches de peinture sont fonctionnelles, mais non esthétiques. Pose de nouveaux cheneaux impossible, en raison de crochets inadapés et introuvables.
- 2017-2019 : Constat inchangé, toujours demande de cheneaux introuvables ou inadapés.
- 2019 : Premiers signes que la peinture recommence à s'écailler, signes de mousse sur la toiture.
- 2020 : Début d'étude pour les Améliorations Foncières après la détresse du syndicat de transporter 60 m³ d'eau aux Reculets.

Le rapport intermédiaire de la commission de gestion du 28 novembre 2020, après une visite effectuée le 16 octobre 2020, a émis l'observation que la peinture est endommagée sur certaines zones de la toiture. La commission a souhaité qu'une étude comparative soit menée pour déterminer l'option optimale en termes de prix et de durabilité entre une réfection partielle par peinture spéciale et le remplacement complet de la couverture. La charpente est toujours dans un état correct.

Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale, ajoute que le chalet étant occupé par des locataires, la Municipalité a le devoir de leur permettre de récupérer l'eau de pluie. Elle souligne que les travaux engagés seront amortis en 5 ans puisque le syndicat verse CHF 11'450 par année.

Le Président ouvre ensuite la discussion.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, explique qu'ayant fait partie de la précédente commission de gestion, il peut témoigner qu'il y avait déjà de la corrosion. Il n'est pas étonné qu'il faille aujourd'hui changer la toiture avec des matériaux plus modernes qui offre de meilleures garanties à long terme. La commission, à cette époque, était favorable à ces travaux de réfection de la toiture, en y ajoutant des éclairages LED ainsi que l'installation des deux cheneaux manquants permettant de récolter une quantité maximale d'eau.

M. Sylvain Liudat, Conseiller, est en faveur du préavis au vu de la hauteur des subventions accordées. Il suggère de faire vite avant que la protection des monuments et sites se manifeste, ce qui pourrait faire doubler la facture.

M. Jean-Robert Morax, Conseiller, juge que le toit est en très bon état, mis à part la peinture. Lors des visites il n'a pas vu de rouille et s'interroge sur le fait de retrouver la même qualité de toit.

M. Pierre Schaller, Conseiller, se demande si on parle du même chalet. Il est allé deux fois sur place avec la commission. La ferblanterie a été contrôlée, elle n'a aucune rouille. Il souligne aussi que des travaux d'amélioration de la communication entre les deux citernes d'eau ont été faits, les deux cheneaux supplémentaires pour récupérer l'eau ne se justifient donc pas. Suite à une visite sur place, des devis comparatifs pour la ferblanterie ont été demandé par la commission ad hoc, avec un système difficile à mettre en place évitant à la poudreuse de rentrer. Il assure qu'avec la ferblanterie actuelle il n'y a pas d'infiltration d'eau en cas de chutes de neiges, la charpente étant en bon état. Il y a juste un angle qui n'est pas protégé suite à une casse il y a quelques années, qu'il faudrait réparer.

Concernant les cheneaux sur les deux pans, ils sont inaccessibles car trop haut. Il faudrait mettre des cheneaux fixes alors que tous les chalets d'alpage sont équipés de cheneaux rétractables à cause de la neige qui pourraient les arracher.

Il reconnaît que la peinture n'est pas en bonne état qui à l'origine n'a pas été faite par un professionnel. Il propose néanmoins d'attendre pour réaliser ces travaux

M. Serge Bally, Conseiller, exprime le souhait d'attendre 4 à 5 ans puisque les subventions sont garanties, car mis à part un peu de peinture à refaire, il n'y a pas une goutte d'eau qui entre dans le chalet.

Pour le problème de récupération d'eau nécessaire notamment au bétail, il évoque les travaux qui sont en cours suite à l'approbation du Préavis N°18/2022 (création d'une nouvelle citerne, d'une conduite entre les deux citernes, la création de nouveaux bassins...) qui pourraient éviter l'installation de cheneaux supplémentaires. Il souligne que si on ne regarde que l'aspect financier, il ne faut pas hésiter mais on peut se poser la question de l'intérêt d'effectuer des travaux sur une structure qui paraît en bon état.

M. Christian Lavanchy, Conseiller, pose la question de savoir si la Municipalité est en possession d'un accord écrit concernant la garantie des subventions sur 4- 5 ans.

Le Syndic, lui répond que les subventions sont garanties mais pas le taux. Précédemment il était de 73% aujourd'hui 75% mais cela peut aussi aller dans l'autre sens. Concernant les cheneaux, bien que non spécialiste il estime qu'il existe des possibilités de cheneaux fixes suffisamment solides, preuve en est au chalet des Reculets Dessus. Il souligne que la Municipalité est allée en visite avec deux experts, l'un du Canton, l'autre de la Confédération, que c'est eux qui financent une grande partie du projet et ont jugés les travaux nécessaires. Il poursuit en indiquant que des travaux de peinture sont nécessaire comme l'a dit Mme Eljamal Fehr lors de son intervention, avec un budget qui s'élèverait tout de suite à quelques milliers de francs. Plus on attend pour effectuer les travaux, plus la facture risque d'être conséquente.

Si le préavis est refusé aujourd'hui, peut-être que la Municipalité déposera un autre préavis dans quelques années ou pas. Aujourd'hui, le préavis d'un montant de CHF 50'000, supportable pour la Commune, est prêt, cela ne sert à rien d'attendre.

M. Jean- Luc Baldy, Conseiller souhaite apporter des précisions suite à l'intervention technique de M. Pierre Schaller. Il pense que ce n'est pas vrai que les panneaux sont de moins bonne qualité qu'avant, bien au contraire. Il est septique par rapport à l'affirmation que l'on ne pourrait pas trouver des matériaux aussi performants qu'auparavant. Selon lui, on peut mettre des cheneaux fixes renforcés maintenant même si la neige est considérable. La peinture est très abimée et du coup c'est plutôt mauvais signe car le reste pourrait se détériorer.

M. Pierre Schaller, Conseiller, estime quant à lui que la tôle ne craint rien. La peinture n'a pas été faite correctement c'est pour cela qu'elle ne tient pas. Il rappelle que la commission ad hoc a demandé des devis qui n'ont pas pu être comparés puisque les matériaux proposés n'étaient pas les mêmes.

M. Michel Zryd, Conseiller, estime que les différents intervenants ne sont pas très loin de trouver un accord sur ce projet.

M. Denis Krebs, Municipal, rassure l'assemblée sur la qualité des tôles actuellement prévues qui sont faites en aluminium, donc non sujette à la corrosion et adaptées aux conditions climatiques.

M. Christian Lavanchy, Conseiller estime que le montant des travaux peut augmenter du fait que le pourcentage des subventions n'est pas garanti si on attend.

M. Michael Bumm, Conseiller, pense que tout le monde voudra dans 4-5 ans remplacer la toiture alors pourquoi attendre ?

M. Pierre Schaller, Conseiller, souhaite attendre car démonter quelque chose qui fonctionne le dérange.

M. André. Blecha, Conseiller, comprend que les avis favorables sont avant tout financiers car cela semble une affaire avantageuse, mais il veut savoir quels sont les travaux minimums à réaliser selon la commission. Il souhaite que les conseillers se mettent d'accord sur les travaux à effectuer avant le vote.

Le Président lui rappelle que le préavis est clair et que les conseillers doivent voter pour le préavis tel qu'il est présenté.

M. Serge Bally, Conseiller, trouve le système de subventions incohérent. Il pense que des aides financières pour l'entretien devraient être proposées et non pas pour démonter une structure qui est fonctionnelle.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, pose la question de savoir si en cas d'approbation du préavis, on peut laisser le choix à la Municipalité d'effectuer les travaux ou non avec les panneaux photovoltaïques ou bien un amendement est-il nécessaire ?

Le Syndic propose d'amender le préavis et d'enlever le montant des panneaux soit CHF 30'000.

M. Jonas Addor, Conseiller, demande l'influence d'un tel amendement sur le montant des subventions qui seraient allouées.

Le Syndic assure que la subvention de 75% est pour la toiture et les cheneaux. Les aides financières à l'installation de panneaux solaires sont les mêmes que pour les particuliers.

Mme Elaine Walsh, Conseillère, pense que ce qui justifie la réfection de la toiture est la pose de panneaux photovoltaïques.

Le Syndic répond que le projet de réfection de la toiture est principalement motivé par la récupération de l'eau de pluie, en accord avec les directives du Canton et de la Confédération. L'idée des panneaux solaires est venue après coup et la Municipalité a décidé d'inclure ces travaux dans le préavis.

Le Président soumet l'amendement municipal : « Soustraire un montant de CHF 30'000 correspondants aux montants des panneaux solaires. Le montant global est ainsi ramené à CHF 200'0000 » au vote.

Il est accepté par 19 OUI, 6 NON et 4 abstentions

Puis le préavis amendé est soumis au vote :

Résultat :

Le Préavis amendé est refusé par 14 NON, 11 OUI et 4 abstentions

8)PRÉAVIS MUNICIPAL N° 35/2024

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION ET LES COMPTES 2023

Le président commence par les comptes communaux 2023

Il donne la parole à **M. Jonas Addor** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission des finances, puis demande à la Municipalité si elle souhaite ajouter quelque chose, ce n'est pas le cas.

Le Président passe ensuite en revue les comptes 2023. Il demande aux intervenants de se référer toujours aux numéros de pages entourés d'un cercle situés en bas de page.

- Pages 39 à 54 -Domaines et bâtiments

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, page 42, point 354.312.3, demande pourquoi le montant de l'électricité de la Croix Blanche au budget était de CHF 1500, et en coûts réels est passé à CHF 18'962. Pourquoi un tel écart ?

Mme Charlotte Connell, Municipale, lui répond que cela est liée à la forte augmentation du coût de l'électricité. Les pompes à chaleur fonctionnent à l'électricité et malheureusement les panneaux solaires

ne suffisent pas à contrecarrer ces dépenses. La Municipalité va faire appel à un spécialiste pour optimiser ces infrastructures.

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande si c'est la commune qui paye le chauffage du locataire.

Mme Charlotte Connell, Municipale, rassure, c'est bien le locataire qui règle sa facture ; une régularisation a été faite sur son décompte de charges.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, page 40, point 350.314.1, demande pourquoi les fenêtres de la Dépendance de la maison de commune ont déjà dû être changées, ainsi que la chaudière réparée ?

Mme Charlotte Connell, Municipale, explique que ce ne sont pas les fenêtres de la Dépendance mais bien celles de la Maison de communes qui ont été changées, plus précisément celles des appartements. Quant à la chaudière elle est tombée en panne.

La discussion générale sur le rapport de la Municipalité, partie « comptes » est ensuite ouverte.

M. Valéry Babey, Conseiller, dit qu'il a eu beaucoup de plaisir à lire le document, qui est très bien fait, il félicite les auteurs. Il demande si la Municipalité a une explication sur la consommation d'eau des habitants de Gingins plus élevée que celle d'autres communes, évoquée page 12.

Le Syndic, lui répond que les agriculteurs de Gingins utilisent de l'eau potable pour l'arrosage alors que dans les autres communes ils prennent de l'eau non traitées.

M. André Blecha, Conseiller, pose la question de savoir si les agriculteurs payent l'eau au même prix que les particuliers ?

Le Syndic explique qu'ils ont un tarif préférentiel à 75 centimes / m³.

Le Président clôt la discussion et passe au vote des comptes de fonctionnement de la bourse 2023.

Résultats :

Le Conseil Communal adopte les comptes de fonctionnement et le bilan de la bourse communale 2023, à l'unanimité

L'étude du rapport de la Municipalité partie « gestion » se poursuit avec **M. Sébastien Rigamonti** qui lit les conclusions du rapport de la commission de gestion.

La parole est ensuite donnée à la Municipalité qui ne souhaite pas intervenir.

Le Président ouvre la discussion.

M. Pierre Schaller, Conseiller, rejoint M. Valéry Babey sur le fait que le rapport est extrêmement bien écrit et remercie ceux qui l'ont rédigé. Il pose la question du calcul de la quantité des ordures ménagères à Gingins par rapport aux autres communes.

Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale, lui explique qu'elle est partie de la totalité récoltée pour ensuite faire un prorata par nombre d'habitants.

M. Pierre Schaller, Conseiller, se réfère à la page 10, Service des eaux, pour évoquer une discussion lors d'un Conseil communal précédent sur la gestion de l'eau de Gingins. En cas d'excédent, l'idée de donner notre eau avait été évoquée. À l'heure où le tarif de l'eau augmente, on ne peut pas donner d'un côté et subir un surcoût de l'autre. Il souhaite s'assurer que la Municipalité va bien négocier le prix de l'eau de Gingins avec les Services Industriels de Nyon.

Il poursuit ensuite avec la page 50, énergies renouvelables et se demande ce que la commune de Gingins a financé pour moitié avec Chésereux dans l'étude « Planair » ?

Le Syndic explique que la société Planair a organisé deux séances ouvertes aux habitants de Gingins et de Chésereux, afin de communiquer des informations sur l'installation de panneaux solaires et de leur proposer des offres préférentielles. Une trentaine de Ginguinois et une quarantaine d'habitants de Chésereux ont été intéressés. Il s'agissait pour les deux communes de payer une étude de faisabilité. Cet accord a été conclu lors de la précédente législature. Le Syndic trouve le montant élevé, mais la Municipalité n'avait pas d'autre choix que de payer la facture.

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande si c'est bien une société privée qui a fait cette proposition

Le Syndic répond que c'est bien une entreprise privée qui proposait des offres groupées à deux ou trois propriétaires d'un même quartier qui souhaitait installer des panneaux solaires.

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, demande ce que la commune a financé exactement.

Le Syndic répond que la Municipalité a financé l'étude, ce qui étonne M. Revaz qui imaginait que les propriétaires avaient payé leur étude.

Le Syndic confirme que la décision a été prise sous l'ancienne législature.

Le Président s'étonne que la Municipalité soit obligée de financer les installations solaires, **le Syndic** rectifie en disant que c'est uniquement l'étude qui a été réglée par la commune.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, raconte qu'il a été approché par la société Planair, lui présentant une étude gratuite. Il comprend aujourd'hui que ce n'était pas tout à fait le cas.

M. André Blecha, Conseiller, constate que la Municipalité a renoncé à couper l'éclairage public la nuit. Il pose la question de savoir combien il y a de piétons entre minuit et 4 heures du matin à Gingins. Il souhaite avoir une discussion sur ce sujet avec la Municipalité.

M. Michael Bumm, Conseiller, s'exprime en tant que père d'adolescents amenés à rentrer tard le soir. Il ne souhaite pas que l'éclairage public soit éteint la nuit.

Mme Elaine Walsh, Conseillère, informe l'assemblée qu'il existe des ampoules de plus faible intensité qui sont utilisées dans d'autres pays, notamment pour éviter de déranger la faune nocturne.

Le président clôt la discussion qui s'est un peu éloignée du sujet et procède au vote.

Résultat :

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la gestion 2023.

9) NOMINATIONS LÉGALES POUR L'ANNÉE DU 1^{ER} JUILLET 2024 AU 30 JUIN 2025

Du Président ou de la Présidente :

Valéry Babey, 1^{er} Vice-président, préside cette élection.

Cédric Gorgerat, candidat à sa réélection est élu, et reprend sa place au perchoir.

Pas de changement concernant la présidence et les membres du bureau qui sont tous réélus sous les applaudissements.

Président :	Cédric Gorgerat
1 ^{er} Vice-Président :	Valéry Babey
2 ^{ème} Vice-Président :	Pascal Schaller
Scrutateurs :	Didier Joray et Daniel Zryd
Scrutateurs suppléants :	Nancy Induni et Jérôme Grémy

Election de 5 membres à la commission de gestion

Comme annoncé, Nancy Induni, a décidé de ne pas poursuivre son mandat. Elle est remerciée pour son engagement au sein de la commission.

Elaine Walsh, Sébastien Rigamonti, José Lereuil et Jean-Robert Morax, sortants sont candidats à leur réélection. André Blécha et Ernest Fehr ont déposé leur candidature.

Monsieur Sébastien Rigamonti choisit de se retirer.

La commission de gestion est donc composée de : André Blecha, Ernest Fehr, José Lereuil, Jean-Robert Morax et d' Elaine Walsh.

Election de 5 membres à la commission des finances

Pierre-Yves Revaz, Sylvain Liaudat et Charles Geninasca sont candidats à leur réélection.

Jonas Addor et Christophe Chevalier ne se représentent pas. Ils sont remerciés pour le travail effectué au sein de la commission des finances.

Alain Meuwly et Dirk Reinisch se portent candidats.

La commission des finances est donc composée de Charles Geninasca, Sylvain Liaudat, Alain Meuwly, Dirk Reinisch et Pierre-Yves Revaz.

10) NOMINATIONS DE DEUX DELEGUES A L'AIAB

José Lereuil et Pierre Schaller ont transmis au bureau leur démission du poste de délégués au sein de l'AIAB.

Le Président leur adresse un grand merci pour avoir représenté le Conseil Intercommunal à l'AIAB, notamment à Pierre Schaller qui siégeait depuis 2008.

Les deux délégués sortants sont applaudis par l'assemblée.

Actuellement Jonas Addor est délégué, Sébastien Rigamonti et Lionel Moser sont suppléants. Le Conseil Communal procède donc à la nomination de deux nouveaux membres et à la nomination de suppléants.

Résultats :

Lionel Moser et Sébastien Rigamonti sont élus délégués.

Nancy Induni et Jean -Robert Morax sont élus au poste de suppléants.

11) POSTULAT DE M. PIERRE SCHALLER POUR LE MAINTIEN DE CASES POSTALES À GINGINS OU À CHÉSEREX

Le Président passe la parole à M. Pierre Schaller pour la présentation de son postulat dont tous les Conseillers ont reçu une copie. Le postulat est jugé tout à fait recevable.

La parole est donnée au syndic qui explique que la Municipalité est déjà entrée en matière sur ce sujet en envoyant un courrier à la direction de la Poste.

En réponse à ce pli, la Poste a informé la Commune que les 33 titulaires des cases postales ont été informés le 11 avril 2024 de l'arrêt de ce service et qu'aucune réclamation ne lui est parvenue. La majorité a opté pour la livraison à domicile, seules quatre personnes ont pris une case postale à Nyon. Dès lors, **le Syndic** se pose la question de ce que M. Pierre Schaller attend de la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Michel Zryd, Conseiller, souligne qu'il aurait aimé le maintien des cases postales mais comme la décision est déjà prise, il votera contre.

M. Sylvain Liaudat, Conseiller, émet le vœu que la commune de Gingins s'adresse à l'association des Communes Suisses et que les Municipalités envoient un courrier exprimant leur mécontentement, au Conseil Fédéral qui est l'actionnaire majoritaire de la Poste.

M. Pierre Schaller, Conseiller, souligne que la forte augmentation du prix des cases postales au fur et à mesure des années en a dissuadé plus d'un.

Le Président clôt la discussion.

Le postulat de M. Pierre Schaller pour le maintien de cases postales à Gingins ou à Chésereux n'est pas renvoyé à la Municipalité par 15 NON, 8 OUI et 6 abstentions.

12) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La parole est donnée à qui veut la prendre :

M. Pierre Schaller, Conseiller, pose la question de la récupération du verre, à la suite de la fermeture de Vetropack à Saint-Prex.

Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale explique que la SADEC a demandé de continuer à acheminer le verre à Saint-Prex mais qu'il serait ensuite acheminé vers un autre centre de traitement, sans doute à l'étranger.

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande si la Municipalité compte présenter un préavis sur le nombre de membres de la Municipalité lors de la prochaine législature. Pour rappel cette décision doit être prise une année avant les élections.

Le Syndic lui répond qu'une discussion aura lieu et que la décision prise sera communiquée dans les délais légaux.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, revient sur une conclusion du rapport de gestion qui a émis le souhait d'avoir une réflexion avec la Municipalité si des incendies de forêts étaient limitrophes aux habitations.

Le Président, en tant que membre du SDIS, répond que les casernes s'équipent en matériel contre les feux de forêt et les principaux responsables de formation suivent des cours. Les feux de forêts sont au cœur des discussions de 2024.

M. Johnny Bühler, Conseiller, souhaite savoir si une nouvelle demande d'antenne cellulaire a été faite pour avoir plus de réseau.

M. Denis Krebs, Municipal lui répond qu'une proposition du même opérateur a été faite pour installer une antenne vers le Derbi, sur un terrain privé.

13) EXTRAIT DES DÉCISIONS

La Secrétaire lit l'extrait des décisions qui ne suscite aucune remarque ou commentaire

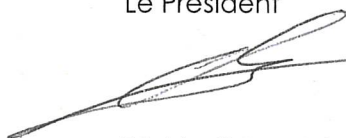
Le Président lève la séance à 22h30 et adresse ses meilleurs vœux aux personnes qui s'en vont, leur souhaite un bel été et invite les autres pour la traditionnelle verrée.

PROCHAINE SÉANCE :

Mercredi 28 août 2024 à 20h15

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Cédric Gorgerat



La Secrétaire suppléante



Florence Roiné